



Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 77/11
Au Conseil Communal

Demande de crédit pour la création d'un espace public à côté de l'Auberge communale, ainsi que l'aménagement d'un trottoir, pour une somme totale de Fr. 540'000.00.

Madame Martine BAUD, Municipale
Monsieur François BRYAND, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

L'aménagement d'un espace public, à côté de l'Auberge, s'inscrit dans le processus de réhabilitation du quartier : il est l'élément fédérateur de l'ensemble. Cet espace, en lien direct avec le cœur du vieux village et le Château, offrira un lieu de détente et de convivialité à tous les pranginoises et les pranginois. Ce projet a été développé par la Municipalité, en collaboration avec un collège d'experts consulté ponctuellement, dès 2007, ainsi que par le paysagiste lauréat du concours. Il viendra prendre place dans le périmètre de l'ancienne salle communale et les abords de l'Auberge Communale. Sa réalisation est essentielle à la cohérence de l'ensemble.

2. Historique

Le 12 février 2007, le Conseil communal acceptait la demande de crédit pour la démolition de l'ancienne salle communale. En juin 2007, par le biais d'un référendum, la population de Prangins se prononçait en faveur de la démolition de celle-ci et approuvait, de ce fait, la décision du Conseil communal. Cette démolition a changé considérablement la configuration des lieux et présente une belle opportunité de créer un espace public au centre du village. Aussi, la Municipalité, considérant que l'espace public est le premier élément à planifier, a mis sur pied un concours sous forme de mandats d'étude parallèles, fin 2007. Ce concours demandait aux six mandataires choisis de mener une réflexion, non seulement sur le périmètre restreint (ancienne salle), mais aussi sur un périmètre élargi (abords de l'Auberge, place du village, Château). En avril 2008, c'est le projet "Broderies" qui a été désigné par le jury puis présenté à la population. Les éléments de ce projet vont être pris en considération, tant dans le cadre de la rénovation de l'Auberge communale (2008-2010) que dans le projet de réhabilitation des 3 bâtiments derrière l'Auberge (2008-2010).

En avril 2010, l'ancienne salle communale été démolie et la rénovation de l'Auberge communale a débuté.

En novembre 2010, le gros œuvre de l'Auberge Communale et, notamment, les travaux de sous-sol (sous l'espace public) sont terminés.

En janvier 2011, le projet de réhabilitation des 3 bâtiments derrière l'Auberge communale est mis à l'enquête publique.

3. Brève description du projet

Le projet "Broderies", de l'Atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron, à Lausanne, propose la création d'un jardin caractérisé par une interprétation contemporaine de *broderie végétale*, un motif très prisé au XVIII^{ème} siècle. Un plateau de buis légèrement surélevé, parsemé de volutes de fleurs (cosmos, plantes bulbeuses, selon la saison) délimite l'espace privatif des bâtiments de logements avoisinants. Adossé à ce plateau de buis, un grand banc qui, par sa configuration, révèle la trace exacte des murs de l'ancienne salle communale, donne sur le Château. Une placette en gravillons, délimitée par un mur, sépare cet espace de la route et permet la création d'un trottoir. L'espace le plus proche de l'Auberge peut accueillir quelques tables rondes. Des magnolias agrémentent l'ensemble. Enfin, des "pas de mousse" implantés dans le pavage matérialisent la relation de la place au Château.

Le collège d'experts a relevé que "le projet interprète avec justesse et pertinence certains traits caractéristiques du village et intègre de façon organique des éléments majeurs comme le Château avec son parc et son potager et le Centre du village".

Le projet répond aux critères généraux énoncés dans le programme du concours, soit :

- L'insertion dans un contexte général,
- La sociabilité et la sécurité,
- La cohérence et la qualité de mise en œuvre.

4. Le contexte foncier

Le périmètre concerné reprend l'emplacement de l'ancienne salle communale sur la parcelle No 220, ainsi que les abords de l'Auberge. Les niveaux sont dictés par la présence des sous-sols de l'Auberge Communale. Le projet correspond aux conditions dictées par le Plan Partiel d'Affectation du Centre, approuvé par le Conseil d'Etat en juin 1989. La parcelle appartient à la Commune de Prangins.

5. Situation actuelle et suite de la procédure

La réalisation du jardin et de la placette en gravillons n'interviendront qu'une fois le chantier des 3 bâtiments terminé. En effet, l'espace concerné sert d'accès au chantier.

Un aménagement de chantier, que l'on peut qualifier de "soigné", est prévu pour que son exploitation ne soit pas pénalisée à la réouverture de l'Auberge. Une clôture et des bâches imprimées sont notamment prévues. La planification de cet aménagement de chantier a mis en évidence le fait que les abords directs de l'Auberge devaient être réalisés, conformément au projet "Broderies". En effet, une remise en état provisoire des accès à l'Auberge (côté espace public et côté Passade) devrait ensuite être détruite, au profit de l'aménagement définitif et occasionnerait une dépense inutile. Cette dépense est estimée à Fr. 30'000.00 environ. La Municipalité a donc décidé de présenter au Conseil Communal la demande de crédit pour la réalisation de l'ensemble de l'espace public, réalisation qui se fera en deux temps : dès avril-mai 2011, aménagement des abords de l'Auberge et à la fin du chantier des 3 bâtiments, aménagement de la place-jardin.

6. Information et mise à l'enquête publique

L'aménagement de l'ensemble de l'espace public sera soumis à l'enquête publique, dès la délivrance du permis de construire des 3 bâtiments.

L'aménagement des abords de l'Auberge ne présente pas de modification nécessitant une enquête publique par rapport à la situation existante.

La population a régulièrement été informée par le biais d'expositions publiques (espace public - 2008 - puis rénovation des 3 bâtiments - 2009) de ce projet. De même, des articles parus dans la Gazette des Autorités ont régulièrement fait part de la progression des projets du quartier de l'Auberge.

La Municipalité tient à disposition de la Commission chargée d'étudier ce préavis :

- le projet "Broderies",
- le projet Family Stair (3 bâtiments),
- le Plan Partiel d'Affectation du Centre.

7. Devis pour la réalisation de l'espace public et le trottoir

Compte tenu de la situation de réalisation en deux temps, le devis ci-dessous a été établi, non pas en fonction de soumissions, mais avec une marge de 8 %. Le devis présenté ci-dessous concerne la phase de réalisation.

En ce qui concerne la phase de création, le projet a fait l'objet d'un concours en avril 2008. L'estimation du projet soumis au concours mentionnait des travaux d'aménagement de Fr. 500'000.00 hors taxes, honoraires y compris. Le trottoir n'était pas inclus dans l'estimatif. Par la suite, le développement du projet a été devisé à Fr. 24'140.00 (juillet 2008). Le projet a été développé en novembre-décembre 2010 pour permettre l'établissement de la demande de crédit.

A la somme totale ci-après est déduit le montant qui a été porté au budget de la démolition de l'ancienne salle, soit Fr. 21'800.00 destinés à la remise en état des abords de l'Auberge (bitume).

Estimation pour les aménagements de l'espace public

1. Installation de chantier	Fr.	10'600.00	
2. Terrassements	Fr.	47'200.00	
3. Constructions diverses :			
<i>Fonds d'encaissement, nates...</i>			
<i>Fourniture et pose de pavés</i>			
<i>Place gravillonnée</i>			
<i>Murets</i>			
<i>Escalier</i>			
<i>Banc...</i>	Fr.	273'000.00	
4. Fourniture végétale et plantation	Fr.	44'700.00	
5. Equipements divers			
<i>éclairage, arrosage automatique...</i>	Fr.	35'600.00	
6. Divers et imprévus	Fr.	12'200.00	
7. Honoraires architecte-paysagiste	Fr.	51'700.00	
Total HT	Fr.	475'000.00	
TVA 8 %	Fr.	38'000.00	
Total TTC	Fr.	513'000.00	
Déduction des frais imputés au préavis No 14/07 (démolition ancienne salle)	Fr.	21'800.00	
Montant total pour l'Espace public	Fr.	491'200.00	arrondi à Fr. 490'000.00

Estimation pour l'aménagement du trottoir

Préparation, évacuation, réglages, adaptation des chambres et regards	Fr.	9'400.00	
Fournitures diverses (tout venant...)	Fr.	3'500.00	
Fourniture et pose de pavés naturels	Fr.	28'000.00	
Honoraires	Fr.	1'500.00	
Total HT	Fr.	42'400.00	
TVA 8 %	Fr.	3'392.00	
Total TTC	Fr.	45'792.00	
Montant total pour le trottoir			arrondi à Fr. 46'000.00
Montant total pour l'Espace public	Fr.	490'000.00	
Montant total pour le trottoir	Fr.	46'000.00	
CREDIT TOTAL	Fr.	536'000.00	arrondi à <u>Fr. 540'000.00</u>

8. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis municipal No 77/11 concernant la demande de crédit de Fr. 540'000.00 pour la création d'un espace public, à côté de l'Auberge communale, ainsi que l'aménagement d'un trottoir,
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal No 77/11 concernant la demande de crédit de Fr. 540'000.00 pour la création d'un espace public, à côté de l'Auberge communale, ainsi que l'aménagement d'un trottoir,
2. d'accorder un crédit de Fr. 540'000.00 pour le financement de cette opération,

3. de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de Fr. 18'000.00 par année, au titre d'amortissement,
4. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'article 19, chiffre 7, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 31 janvier 2011, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire



D. Kistler

Annexes : Plan du projet "Broderies";
Plan du trottoir.

Commune de Prangins

création d'un espace public à côté de l'auberge communale

17/01/2011

Format A3 - éch 1:250

Légende

- 1 - Auberge communale
- 2 - Passade
- 3 - Forge
- 4 - Ancienne Poste
- 5 - services communaux
- 6 - tilleul existant
- 7 - pavés naturels
- 8 - place en gravillons
- 9 - mur à tête arrondie
- 10 - banc en bois
- 11 - muret-banc
- 12 - plateau de buis
- 13 - volute de fleurs
- 14 - magnolia
- 15 - voile de lierre et chèvrefeuille parfumé
- 16 - tilleul nouveau
- 17 - pas de mousse
- 18 - trottoir pavé à créer
- 19 - trottoir pavé existant
- 20 - fontaine



